

Élection présidentielle 2022 :

16,5 % des électeurs inscrits l'étaient dans une autre commune que celle de leur résidence principale

Insee Première • n° 1986 • Mars 2024



En 2022, 7,7 millions de personnes, soit 16,5 % des Français de 18 ans ou plus inscrits sur les listes électorales pour la présidentielle, l'étaient dans une commune différente de celle de leur résidence principale. Le Code électoral le prévoit dans diverses situations.

C'est le cas de 39 % des jeunes de 18 à 25 ans, qui peuvent rester inscrits dans la commune de leurs parents. Les trois quarts des Français majeurs vivant en communauté (maison de retraite, caserne, etc.) ne sont pas non plus inscrits dans la commune de leur lieu de vie. Cette situation est également fréquente parmi les électeurs ayant déménagé récemment : plus de la moitié des électeurs ayant changé de commune de résidence en 2021 étaient inscrits en 2022 dans une municipalité différente de celle de leur résidence principale, soit quatre fois plus fréquemment que les autres électeurs.

La moitié des électeurs non inscrits dans leur commune de résidence principale habitent à moins de 21 kilomètres de leur bureau de vote. Particularité parisienne : la moitié de ceux ne votant pas à Paris résident à plus de 181 kilomètres de leur lieu de vote, situé par exemple dans la commune d'une résidence secondaire.

En 2022, 49,9 millions de Français âgés de 18 ans ou plus résident en France hors Mayotte. 5,8 % d'entre eux ne sont pas inscrits sur les listes électorales ► [sources](#), soit 2,9 millions de personnes ► [figure 1](#). L'inscription n'est systématique que depuis 1997 pour les jeunes atteignant l'âge de 18 ans. Avant cette date, la première inscription sur les listes électorales était un acte volontaire. Après l'obtention de la majorité, chaque citoyen doit réaliser une démarche de réinscription dans sa nouvelle commune en cas de changement de résidence.

À l'élection présidentielle de 2022, 47,0 millions de Français âgés de 18 ans ou plus sont ainsi inscrits sur les listes électorales à la date du 9 mars 2022, date limite de traitement des demandes d'inscription dans les mairies pour les scrutins des deux tours. 7,7 millions d'entre eux (soit 16,5 % des [électeurs](#) inscrits) sont inscrits hors de leur commune de [résidence principale](#), telle que déclarée dans leur réponse à l'enquête annuelle de recensement. L'inscription dans une commune différente de la commune de résidence principale est donc près de trois fois plus répandue que la non-inscription. Les électeurs concernés ne sont pas pour autant tous « mal inscrits » : le Code électoral prévoit

► 1. Répartition des Français de 18 ans ou plus selon leur situation sur les listes électorales en 2022

Situation électorale	Effectif	
	En milliers	En %
Non inscrits	2 900	5,8
Inscrits	47 000	94,2
Parmi les inscrits :		
dans la commune de résidence principale	39 300	83,5
dans une autre commune	7 700	16,5
Ensemble	49 900	100,0

Lecture : Au 1^{er} janvier 2022, 49,9 millions de Français de 18 ans ou plus résident en France hors Mayotte. Parmi eux, 47,0 millions sont inscrits sur les listes électorales, dont 7,7 millions hors de leur commune de résidence principale.

Champ : France hors Mayotte, personnes de nationalité française âgées de 18 ans ou plus.

Source : Insee, enquête annuelle de recensement de 2022, répertoire électoral unique de 2022.

en effet des situations où il est possible de s'inscrire dans une commune différente de celle de sa résidence principale ► [encadré](#).

En particulier, les 7,7 millions de personnes non inscrites dans leur commune de résidence principale comprennent 2,0 millions de jeunes de moins de 26 ans dont l'inscription dans la commune de leurs parents est autorisée. Les générations plus âgées sont moins nombreuses : 1,7 million ont entre 35 et 49 ans et 1,0 million ont 65 ans ou plus ► [figure 2](#). La vie en [communauté](#) (maison de retraite, Ehpad, caserne, etc.) peut aussi expliquer le phénomène : 535 000 personnes

de 26 ans ou plus résident dans un établissement et sont inscrites dans une autre commune que celle de leur institution. Par ailleurs, 16 000 personnes vivant dans une habitation mobile ou sans abri sont aussi inscrites sur les listes électorales d'une commune où elles n'ont pas été recensées. Les personnes qui ont déménagé récemment et changé de commune constituent aussi une part significative des personnes inscrites dans une commune différente de celle de leur résidence principale : 1,7 million, dont 1,0 million ont 26 ans ou plus. Les motivations de cette absence de réinscription dans la nouvelle commune peuvent être diverses : manque de temps, oubli ou choix délibéré.

► Encadré - La non-inscription dans sa commune de résidence n'équivaut pas toujours à une « mal-inscription »

Les personnes non inscrites sur les listes électorales de leur commune de résidence principale ne sont pas nécessairement « mal inscrites », au sens où elles devraient être inscrites ailleurs, cette « mal-inscription » pouvant être un frein à leur participation électorale. Le Code électoral prévoit (article L. 11) plusieurs cas de figure où l'inscription électorale est autorisée dans une commune où l'électeur ne réside pas à titre principal. Par exemple, les jeunes de moins de 26 ans peuvent rester inscrits dans la commune de résidence de leurs parents plutôt que dans la commune où ils étudient. En 2022, les jeunes de moins de 26 ans représentent ainsi 26 % des électeurs inscrits dans une commune différente de celle de leur résidence principale.

Par ailleurs, le Code électoral prévoit aussi qu'il suffit d'être inscrit au rôle d'une des contributions directes d'une commune, c'est-à-dire être contribuable pour la taxe d'habitation, les taxes foncières (sur les propriétés bâties et non bâties) ou la cotisation foncière des entreprises, pendant deux années consécutives, et d'y figurer au 1^{er} janvier de l'année du scrutin pour pouvoir s'inscrire sur sa liste électorale. Les gérants ou associés majoritaires depuis deux années consécutives d'une société figurant au rôle d'une commune peuvent également voter dans celle-ci. Il en va de même pour les fonctionnaires assujettis à une résidence obligatoire dans une commune.

Ainsi, la non-inscription dans sa commune de résidence principale peut être un acte volontaire, notamment lorsqu'il s'agit de s'inscrire dans la commune de sa résidence secondaire. En revanche, en cas de déménagement sans disposer d'un autre logement, il est impératif de se réinscrire dans sa nouvelle commune de résidence principale. Les jeunes inscrits de manière automatique sur les listes électorales à leur majorité ne savent peut-être pas tous qu'ils doivent effectuer cette démarche en cas de changement de domicile. Par ailleurs, le délai entre l'emménagement et l'inscription sur les listes électorales d'une nouvelle commune peut être plus ou moins long selon les électeurs. Ce phénomène peut expliquer la discordance, parfois transitoire, entre commune de résidence et commune d'inscription. Toutefois, à l'approche de l'élection présidentielle, on constate un pic de réinscriptions correspondant vraisemblablement à des régularisations de situations.

Enfin, payer des impôts dans une commune différente de celle de la résidence principale permet l'inscription sur les listes électorales de cette commune, en particulier de celle d'une résidence secondaire. Il n'a toutefois pas été possible de quantifier ces cas dans cette étude.

La non-inscription dans sa commune de résidence principale est un phénomène majoritairement urbain : 3,4 millions de personnes non inscrites dans leur commune de résidence habitent une **commune urbaine** très densément peuplée et 2,1 millions dans l'espace urbain de densité intermédiaire. Toutefois, la non-inscription dans la commune de résidence concerne également l'espace **rural**, puisque 2,2 millions de personnes y résident dans ce cas, soit autant que dans l'urbain de densité intermédiaire.

Avoir déménagé récemment augmente la non-inscription dans la commune de résidence

Avoir changé de commune de résidence principale au cours de l'année précédente augmente fortement la non-inscription dans la commune de résidence, y compris à autres principales caractéristiques sociodémographiques identiques ► **méthodes**. Plus de la moitié des électeurs ayant changé de commune de résidence un an auparavant sont inscrits sur les listes électorales d'une municipalité dans laquelle ils ne résident pas. Cependant, leur commune d'inscription sur les listes électorales est la commune de résidence antérieure dans seulement 57 % des cas.

De 18 à 25 ans, 38,7 % des jeunes inscrits sur les listes électorales ne le sont pas dans leur commune de résidence principale ► **figure 3**. Les jeunes adultes et plus particulièrement

► 2. Répartition des électeurs non inscrits sur les listes électorales de leur commune de résidence principale selon le lieu de vie, l'âge et le mode de cohabitation en 2022

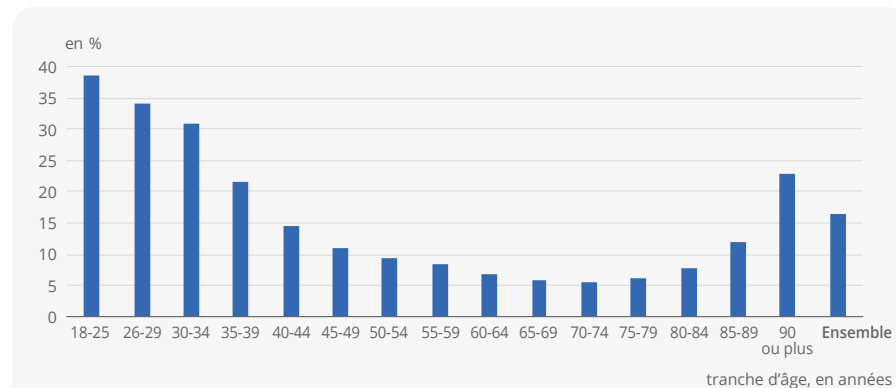
Catégorie	Électeurs français de 18 ans ou plus non inscrits dans leur commune de résidence principale		Ensemble des Français de 18 ans ou plus	
	En milliers	En %	En milliers	En %
Lieu de vie				
Logement ordinaire	6 975	90,2	45 895	97,7
Communauté	742	9,6	1 046	2,2
Habitation mobile et sans-abri	16	0,2	32	0,1
Âge				
De 18 à 25 ans	2 035	26,3	5 643	12,0
De 26 à 34 ans	2 035	26,3	5 891	12,5
De 35 à 49 ans	1 705	22,0	10 870	23,1
De 50 à 64 ans	959	12,4	11 597	24,8
De 65 à 84 ans	654	8,5	10 871	23,1
85 ans ou plus	345	4,5	2 101	4,5
Mode de cohabitation				
Membre d'une famille avec enfants	2 554	33,0	21 745	46,3
Membre d'un couple sans enfant	1 779	23,0	12 821	27,3
Personne vivant seule	2 231	28,9	10 244	21,8
Autre	1 169	15,1	2 163	4,6
Ensemble	7 733	100,0	46 973	100,0

Lecture : Au 1^{er} janvier 2022, parmi les 7,7 millions d'électeurs français non inscrits dans leur commune de résidence, 7,0 millions résident dans un logement ordinaire (soit 90,2 % d'entre eux), 2,0 millions sont âgés de 18 à 25 ans (26,3 %) et 2,6 millions font partie d'une famille avec enfants (33,0 %).

Champ : France hors Mayotte, personnes de nationalité française âgées de 18 ans ou plus.

Source : Insee, enquête annuelle de recensement de 2022, répertoire électoral unique de 2022.

► 3. Part des personnes non inscrites sur les listes électorales de leur commune de résidence principale selon l'âge en 2022



Lecture : En 2022, 38,7 % des électeurs français de 18 à 25 ans ne sont pas inscrits sur les listes électorales de leur commune de résidence principale.

Champ : France hors Mayotte, personnes de nationalité française âgées de 18 ans ou plus.

Source : Insee, enquête annuelle de recensement de 2022, répertoire électoral unique de 2022.

les étudiants changent plus souvent de logement (études, insertion dans la vie professionnelle, vie en couple, etc.). Au-delà de 30 ans, la part des personnes inscrites en dehors de leur commune d'habitation principale diminue régulièrement avec l'âge, pour atteindre 5,5 % des personnes âgées de 70 à 74 ans. Au-delà, en particulier à partir de 85 ans, la non-inscription dans la commune de résidence s'accroît avec notamment l'entrée des personnes plus âgées en institution. Ainsi, 22,8 % des personnes âgées de 90 ans ou plus ne sont pas inscrites sur les listes électorales de leur commune de résidence principale.

Par ailleurs, 21 % des personnes vivant seules ne sont pas inscrites dans leur commune de résidence principale, soit 1,5 fois plus souvent que les électeurs vivant au sein d'une famille avec ou sans enfants (13 %). La famille apparaît ainsi comme un facteur de stabilité résidentielle qui favorise la cohérence entre lieu de vote et lieu de vie. À l'opposé, plus du tiers des personnes qui partagent un logement ordinaire avec d'autres personnes sans lien familial, par exemple parce qu'elles vivent en colocation, ne sont pas inscrites sur les listes électorales de leur commune de résidence. Parmi ces ménages, 65 % sont composés de jeunes étudiants ou actifs.

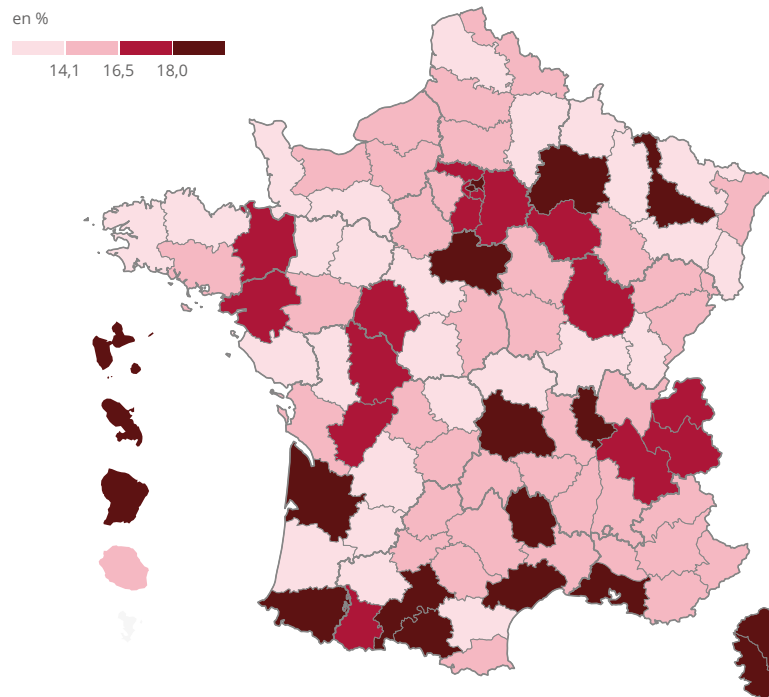
La part des électeurs non inscrits dans leur commune de résidence varie au-delà du simple au double selon les départements, de moins de 11 % dans les Ardennes à plus de 26 % en Haute-Corse et en Guyane. En France métropolitaine, la non-inscription dans la commune de résidence est plus fréquente dans la moitié sud de la France, mais aussi dans les départements de la Marne, la Meurthe-et-Moselle et à Paris ► **figure 4**. Ces différences par département persistent, de façon un peu réduite, en tenant compte des effets des caractéristiques sociodémographiques des électeurs.

La part d'électeurs non inscrits dans leur commune de résidence principale varie également en fonction du degré d'urbanisation : 21 % dans l'urbain très densément peuplé, 16 % pour ceux résidant dans l'urbain de densité intermédiaire et 13 % pour les électeurs vivant dans le rural.

Les trois quarts des personnes vivant en communauté ne sont pas inscrites dans leur commune de résidence

Près des trois quarts des personnes vivant en communauté (maison de retraite, cité universitaire, etc.) ne sont pas inscrites dans leur commune de résidence : elles restent vraisemblablement pour la

► 4. Part des personnes non inscrites sur les listes électorales de leur commune de résidence principale par département en 2022



Lecture : Dans le département de la Marne (51), 18,3 % des électeurs français ne sont pas inscrits dans leur commune de résidence principale.

Champ : France hors Mayotte, personnes de nationalité française âgées de 18 ans ou plus.

Source : Insee, enquête annuelle de recensement de 2022, répertoire électoral unique de 2022.

► 5. Distance entre les communes d'inscription électorale et de résidence pour les électeurs non inscrits dans la commune de leur résidence principale

Localisation de la résidence principale	Moyenne	1 ^{er} quartile	Médiane	3 ^e quartile
Paris	239	22	181	398
France métropolitaine hors Paris	96	7	20	89
Ensemble	101	8	21	96

Lecture : Les électeurs dont la résidence principale est à Paris mais ne votant pas à Paris résident en moyenne à 239 km de leur bureau de vote. Un quart d'entre eux résident à moins de 22 km, la moitié à moins de 181 km et un quart à plus de 398 km.

Champ : France métropolitaine, personnes de nationalité française âgées de 18 ans ou plus, inscrites sur les listes électorales d'une commune différente de celle de leur résidence principale.

Source : Insee, enquête annuelle de recensement de 2022, répertoire électoral unique de 2022, distancier Metric.

plupart d'entre elles inscrites sur les listes électorales de leur lieu de résidence avant leur entrée en communauté. Ce constat est particulièrement vrai pour les jeunes qui résident en cité universitaire (96 %) et pour les personnes vivant en maison de retraite (65 %).

À l'opposé, ne pas être inscrit sur les listes électorales de sa commune de résidence principale est peu lié à la catégorie socioprofessionnelle ou au niveau de diplôme des personnes, à autres caractéristiques sociodémographiques identiques. Par rapport aux titulaires d'un certificat d'aptitude professionnelle (CAP), les personnes ayant obtenu le baccalauréat sont toutefois un peu plus fréquemment inscrites sur les listes électorales d'une commune qui n'est pas leur résidence

principale. Enfin, la non-inscription dans la commune de résidence est aussi répandue parmi les femmes que parmi les hommes.

Des distances globalement faibles entre commune d'inscription et commune de résidence principale

Les électeurs de France métropolitaine inscrits dans une commune différente de celle de leur résidence principale ne sont, pour la plupart d'entre eux, pas très éloignés de leur bureau de vote : la moitié réside à moins de 21 kilomètres de leur commune d'inscription ► **figure 5**. Le changement de lieu d'inscription présente alors sans doute moins de nécessité pour ces électeurs.

Un quart des électeurs non inscrits dans leur commune de résidence principale habitent toutefois à plus de 96 kilomètres de leur commune d'inscription. Parmi les électeurs non inscrits dans leur commune de résidence, ceux domiciliés à Paris sont beaucoup plus éloignés de leur bureau de vote que l'ensemble des électeurs : la moitié d'entre eux résident à plus de

181 kilomètres de leur bureau de vote, celui-ci pouvant par exemple être dans la commune d'une résidence secondaire. ●

Chantal Brutel (Insee)

 Retrouvez les données en téléchargement sur www.insee.fr

► Sources

Le champ de l'étude est celui des personnes de nationalité française, âgées de 18 ans ou plus, résidant en France hors Mayotte et recensées lors de l'enquête annuelle de recensement de 2022. La restriction aux électeurs français s'explique par le sujet de l'étude qui analyse le lieu d'inscription à l'élection présidentielle de 2022 (non ouverte aux ressortissants des autres pays membres de l'Union européenne). Ainsi, le pourcentage de personnes non inscrites sur les listes électorales mentionné dans cette étude diffère légèrement de celui publié dans l'étude fondée sur l'inscription électorale au premier février 2022 et qui comptabilise en outre Mayotte et les collectivités d'outre-mer [Stéphan, 2022]. Les résultats sont issus de l'enquête annuelle de recensement (EAR) de 2022 et du répertoire électoral unique (REU) de 2022. Les enquêtes annuelles de recensement fournissent des informations au niveau du logement et au niveau de la personne. La résidence principale est le lieu de recensement des personnes à l'enquête annuelle de recensement de 2022. Le REU a pour finalité la gestion du processus électoral et la fiabilisation des listes électorales. Pour cette étude, ces deux fichiers ont été mis en relation grâce au code statistique non significatif (CSNS), qui permet un tel rapprochement tout en garantissant un niveau élevé de protection des données à caractère personnel.

Les distances entre la commune de résidence principale et la commune d'inscription au REU à la date du 9 mars 2022 sont des distances à vol d'oiseau entre les chefs-lieux des communes.

► Méthodes

Dans le but d'interpréter correctement les résultats, des régressions logistiques ont été réalisées à partir de facteurs explicatifs (sexe, âge, mode de cohabitation, niveau de diplôme, catégorie socioprofessionnelle, lieu de résidence un an auparavant, etc.) afin d'isoler l'influence propre de chaque caractéristique et de les hiérarchiser. Par souci de concision, seules les statistiques descriptives sont présentées ici ; il s'agit des variables ayant le plus d'impact sur le fait d'être inscrit ou non sur les listes électorales de sa commune de résidence ; elles sont présentées selon l'ordre décroissant de leur impact sur la non-inscription dans la commune de résidence principale.

► Définitions

Un **électeur** est un individu enregistré dans le répertoire électoral unique, défini par un état civil, un numéro national d'électeur, des droits électoraux et une inscription sur la liste électorale d'une commune.

Une **résidence principale** est un logement occupé de façon habituelle et à titre principal par une ou plusieurs personnes qui constituent un ménage.

Une **communauté** est un ensemble de locaux d'habitation relevant d'une même autorité gestionnaire et dont les habitants partagent à titre habituel un mode de vie commun. La population de la communauté comprend les personnes qui résident dans la communauté, à l'exception de celles qui résident dans des logements de fonction.

La population d'une commune comprend la population des résidences principales, la population des communautés de la commune et les personnes sans abri ou vivant dans des habitations mobiles. Un **ménage**, au sens du recensement de la population, désigne l'ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté. Un ménage peut être constitué d'une seule personne.

Une **commune rurale** est une commune peu dense au sens de la grille communale de densité à trois niveaux. Les communes denses ou de densité intermédiaire sont dites **urbaines**.

► Pour en savoir plus

- Bénichou Y.-L., Espinasse L., Gilles S., « [Le code statistique non significatif \(CSNS\) : un service pour faciliter les appariements de fichiers](#) », Courrier des statistiques n° 9-2023, juin 2023.
- Algava É., Bloch K., « [Vingt ans de participation électorale : en 2022, les écarts selon l'âge et le diplôme continuent de se creuser](#) », Insee Première n° 1929, novembre 2022.
- Stéphan N., « [3,3 millions d'électeurs ont établi au moins une procuration pour les élections de 2022](#) », Insee Focus n° 273, août 2022a.
- Stéphan N., « [48,7 millions d'électeurs inscrits pour l'élection présidentielle 2022](#) », Insee Focus n° 264, mars 2022b.
- Demotes-Mainard M., « [Élire, un projet ambitieux au service du Répertoire électoral unique](#) », Courrier des statistiques n° 2-2019, juin 2019.
- Braconnier C., Dormagen J.-Y., Gabalda G., Niel X., « [Sociologie de la mal-inscription et de ses conséquences sur la participation électorale](#) », Revue française de sociologie, volume 57, 2016.
- Bernard L., Marchand-Lagier C., Josselin D., Louvet R., « [Pistes pour mesurer la nature de la mal-inscription et comprendre ses effets différentiels sur la participation électorale](#) », Actes du congrès AFSP, 2015.

Direction générale :
88 avenue Verdier
92541 Montrouge Cedex

Directeur de la
publication :
Jean-Luc Tavernier

Rédaction en chef :
B. Lhommeau,
S. Pujol

Rédaction :
A. Gadaud

Maquette :
M. Gazeix

 @InseeFr
www.insee.fr

Code Sage : IP241986
ISSN 0997 – 6252
© Insee 2024
Reproduction partielle
autorisée sous réserve de
la mention de la source et
de l'auteur

